

Délibération 2022 / 11-18

L'an deux mil vingt-deux le lundi 28 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Étaient excusés : Mrs Christian FAUGERON (Procuration à Claudine DAURY-NEYRET), Jacques FAURE (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ), Anthony BUYS (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Arnaud PICOUT.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY-NEYRET.

* * * * *

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°5

Virement de crédit / section de fonctionnement

- **Vu** les inscriptions au budget primitif 2022 du budget principal,
- **Considérant** l'insuffisance de crédits, il convient de procéder à un virement de crédit sur le budget principal, en section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide** de procéder au virement de crédits suivant sur le budget principal 2022 en section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT

D : 60631 Fournitures d'entretien	+ 5 000.00
D : 60632 Fournitures de petit équipement	+ 5 000.00
D : 6413 Personnel non titulaire	+ 10 000.00
D : 64168 Autres emplois d'insertion	+ 5 000.00
D : 022 Dépenses imprévues	- 25 000.00

- **charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 28 novembre 2022.

Le Maire



Raymond RABETEAU